

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°42 du 7 octobre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°7

DÉCISION N° 0-22802-2011/DEF/EMM/ROJ

modifiant la décision n° 417/DEF/EMM/PL/ORA du 20 juillet 2004 relative à l'organisation de l'école de l'aéronautique navale.

Du 12 septembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-22802-2011/DEF/EMM/ROJ modifiant la décision n° 417/DEF/EMM/PL/ORA du 20 juillet 2004 relative à l'organisation de l'école de l'aéronautique navale.

Du 12 septembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 7 8 2 S

Référence :

Décision n° 0-43537-2010/DEF/EMM/ROJ du 8 novembre 2010 (BOC N° 51 du 3 décembre 2010, texte 10 ; BOEM 113.5).

Précédent Modificatif :

Décision n° 0-34603-2009/DEF/EMM/ORJ du 9 juillet 2009 (BOC N° 28 du 7 août 2009, texte 16).

Texte modifié :

Décision n° 417/DEF/EMM/PL/ORA du 20 juillet 2004 (BOC, 2004, p. 4415 ; BOEM 113.4) modifiée.

Référence de publication : BOC N°42 du 7 octobre 2011, texte 7.

La décision n° 417/DEF/EMM/PL/ORA du 20 juillet 2004 est modifiée comme suit :

1. Ajouter après le septième alinéa les alinéas suivants :

« - le détachement de Rochefort, dénommé « détachement EAN Rochefort », implanté sur le site de la base 721 de Saint Agnant, au sein de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA) ;

- le détachement de Meridian, dénommé « détachement EAN Meridian », implanté à Meridian dans le Mississippi aux États-Unis ;

- le détachement de Whiting Field, dénommé « détachement EAN Whiting Field », implanté à Whiting Field en Floride aux États-Unis. ».

2. Remplacer le dixième alinéa par l'alinéa suivant :

« L'EAN est dotée d'un plan d'armement référencé sous le code unité 74811 ; certains de ses détachements ont un plan d'armement particulier référencé sous le code unité 78311 (Salon), 73050 (Avord), 74511 (Dax), 78612 (Le Luc), 74512 (Rochefort) ainsi que MN20511689 (Meridian) et MN20511691 (Whiting Field). ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.